



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 novembre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 novembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. CARLOTTI, Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, M. FILONI, M. CHAREYRE, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHİ à Mme SANTONI-BRUNELLI, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, Mme SANNA à M. FILONI

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191125-2019_297-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 novembre 2019

Délibération N°2019/297

**Campagnes de restauration de cadres anciens
Modification délibération du 28 janvier 2019 N°2019/14**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Les réserves du Palais Fesch conservent un nombre très important de cadres anciens. Ceux-ci sont destinés à des œuvres sont destinés à des œuvres exposées ou non.

La remise en état de ces encadrements est nécessaire pour plusieurs raisons :

- ils sont anciens et destinés à des œuvres accrochés dans les salles
- ils sont destinés à des œuvres qui sont en train ou vont être restaurées
- ils sont exposés mais dans un état moyen
- ils protègent les peintures

Pour ces raisons, le Palais Fesch souhaiterait mettre en place une campagne de restauration afin d'encadrer les tableaux restaurés, rendre aux œuvres leur encadrement d'origine et reprendre les cadres exposés qui ont subi quelques dégradations (griffures, éclats, manque de dorure, lacunes dans les moulures...). Il faudra prévoir de réaliser quelques encadrements neufs quand les originaux n'existent plus.

Le cadre est un ornement qui met en valeur et en perspective l'œuvre qu'il contient, mais il permet également de la protéger, d'où son importance, d'autant plus lorsqu'il a été créé spécifiquement pour elle (budget : 60 000€).

Dans le cadre de la participation de la Collectivité de Corse il est demandé l'individualisation des dépenses et recettes par dossier : cadres (60 000 € TTC) et restauration tableaux des 12 apôtres (60 000 € TTC).

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que la conservation et la restauration de ses objets inscrits à l'inventaire revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public dans le cadre des missions premières dévolues aux musées des beaux-arts, Livre IV du Code du Patrimoine.

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette campagne de restauration de cadre et son plan de financement détaillé ci dessous.

Budget total exposition et édition : 60 000 € TTC

Participation Ville d'Ajaccio : 35 000 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 25 000 €

D'autoriser Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

D'autoriser Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat en numéraire dans le cadre de cette campagne ;

Le budget relatif à cette campagne sera inscrit au budget 2020 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DÉLIBÉRER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code du patrimoine, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et au Livre IV relatif aux musées de France ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 novembre 2019,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette campagne de restauration de cadre et son plan de financement détaillé ci dessous.

Budget total exposition et édition : 60 000 € TTC

Participation Ville d'Ajaccio : 35 000 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 25 000 €

AUTORISE

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

AUTORISE

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat en numéraire dans le cadre de cette campagne ;

Le budget relatif à cette campagne sera inscrit au budget 2020 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI